



*Mairie de
Boissy La Rivière*

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : ESSONNE**

**DELIBERATION n° 27/2024
Conseil Municipal de la Commune de BOISSY LA RIVIERE**

**Séance : Jeudi 28 novembre 2024
Convocation : Vendredi 22 novembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre et le 28 novembre à 19h30, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique LEROUX, Maire de Boissy la Rivière.

Présents : Patrice COCHET – Bruno GAUFILLET - Olivier LARCHER – Virginie LAZA – Johanne LEIGNADIER — Gilles TOURNIER - Dominique LEROUX - Robert BECH–Véronique RIAUD - Valérie JUNOT - Vincent ROUDAUT

Absents excusés : Pascal GUERIN - Stéphanie LEGRIS

Retardés :

A donné pouvoir à : Stéphanie LEGRIS à Patrice COCHET

Secrétaire de séance : Gilles TOURNIER

Objet : représentants titulaire et suppléant SMOYS

Introduction

Le SMOYS est un syndicat mixte créé en 1922. Historiquement chargé de l'organisation et du fonctionnement du service public de distribution d'électricité et de gaz, il pilote en outre, depuis 2015, le déploiement des infrastructures de recharges pour véhicules électriques ou hybride rechargeables en Essonne.

La commune de Boissy-La-Rivière a manifesté son intention de rejoindre le syndicat pour bénéficier de son expertise technique et de la mise en commun des moyens afin de répondre aux ambitions de la transition énergétique devenue nécessaire.

Ainsi avec l'arrêté interpréfectoral n° 2024-PREF-DRCL-245 du 25 octobre 2024 portant adhésion de trente-neuf communes au Syndicat Mixte Orge Yvette Seine (SMOYS), au titre des compétences en matière de distribution de gaz et/ou d'infrastructures de recharges des véhicules électriques (IRVE) , la commune de Boissy-La-Rivière est officiellement membre du SMOYS depuis le 1er novembre 2024.

Il convient pour la commune de désigner ses représentants (un titulaire, un suppléant) appelés à siéger au sein du comité du SMOYS ;

Objet : désignation des délégués au comité syndical du Syndicat Mixte Orge Yvette Seine (SMOYS)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2224-37 et L.2224-31 et ses articles L.5211-5, L5211-17 et L.5112-7 ;

Vu le code l'environnement ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2022-PREF-DRCL-397 du 10 octobre 2022, portant modifications statutaires du SMOYS et notamment l'article 9-9.1 du chapitre 3 ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2024-PREF-DRCL-245 du 25 octobre 2024 portant adhésion de trente-neuf communes au Syndicat Mixte Orge Yvette Seine (SMOYS) au titre des compétences en matière de distribution de gaz et/ou d'infrastructures de recharges des véhicules électriques (IRVE) ;

Vu le courrier référencé XD/2024-190 du 4 novembre 2024 ;

Considérant qu'il appartient à la commune Boissy-La-Rivière en sa qualité d'adhérente à la compétence Boissy-La-Rivière du SMOYS de désigner au sein de son assemblée délibérative un représentant délégué et un suppléant pour siéger au sein du comité syndical du SMOYS selon les modalités prévues à l'article L.5212-7 du CGCT ;

Le conseil Municipal :

Procède à la désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant de la commune au sein du comité syndical du SMOYS comme suit :

Sont candidats :

Olivier LARCHER - Vincent ROUDAUT

Sont élus, représentants de la commune Boissy-La-Rivière au sein du Comité Syndical du SMOYS

Olivier LARCHER –Vincent ROUDAUT

À bulletin secret

Délégué titulaire : Olivier LARCHER

Délégué suppléant : Vincent ROUDAUT

Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet

Nombre de membres :

En exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 12

Pour : 12

Contre : 00

Abstention : 00

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Boissy la Rivière

Le 28/11/2024